



DECISION N°2026-02 : Convention d'occupation du domaine public avec Savoisiennes Habitat pour l'occupation d'un local à Montchavin

Le Maire de la Commune de La Plagne Tarentaise,

Vu la délibération n°2022-170 du 4 octobre 2022 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment le 5°;

Vu les articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

DECIDE

Article 1 :

Je décide de conclure avec Savoisiennes Habitat une convention d'occupation du domaine public pour un local situé parcelle 038 AD 24 et 038 AD 25 1 route du Replat à Montchavin 73210 La Plagne Tarentaise. Le local est mis à disposition uniquement à des fins de commercialisation des logements en accession sociale à la propriété du programme « On Rock » dans le lotissement le Panorama à Montchavin.

Cette convention est conclue à compter du 2 février 2026 jusqu'au 30 novembre 2026.

La redevance mensuelle est de 150 € charges comprises.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée et inscrite au registre des décisions du Maire.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Date de publication:

Article 4 :

Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise, le Directeur Général des Services ainsi que le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 073-200055499-20260128-DEC2026_02-AU

Berger
Levraud

Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 28/01/2026

Le Maire,
Jean-Luc BOCH

